



## DECISION DE DELEGATION DE COMPETENCE ET DE SIGNATURE

### I Cadre de la décision

*Mentionner la ou les disposition(s) en vertu de laquelle / desquelles la délégation est donnée*

- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 février 1998 portant délégations de compétence et de signature aux Fonctionnaires généraux et à certains autres agents des Services du Gouvernement de la Communauté française,  
*Précisez les articles justifiant la décision.*
  
- Autre(s) texte(s) juridique(s) :  
*Précisez les articles justifiant la décision.*
  
- Acte de délégation préalable :  
*Si la délégation est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquer les références de celui-ci ainsi que les dispositions qui autorisent une délégation en cascade*

### II Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Nom, Prénom : DEGRYSE Olivier
- Rang et/ou Fonction : Directeur général
- Entité : Direction générale de la Coordination et de l'Appui

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Nom, Prénom : LESSENNE Maud
- Rang et /ou Fonction : Directrice générale adjointe experte
- Entité : Centre d'Expertise juridique

### III Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

Articles de l'AGCF de 1998 ou d'autres textes juridiques	Description
Art. 52, §1 <sup>er</sup> , 3 <sup>o</sup> ,	pour approuver les dépenses et recettes de toute nature qui sont de la compétence du Centre d'Expertise juridique (plus précisément les articles de base de la DO repris ci-après : A.B. 12.01.03 ; AB 34.01.03. ; AB 12.03.03 ; A.B. 12.02.03. ; A.B. 12.22.02. ; A.B. 12.09.02. ; AB. 12.01.15. ; A.B. 11.12.15.) ;
Art. 52, §1 <sup>er</sup> , 4 <sup>o</sup> ,	pour ordonnancer les dépenses et les recettes ressortissant du Centre d'Expertise juridique, la possibilité d'engager budgétairement les dépenses étant toutefois limitée à un engagement juridique que la subdéléguataire est habilitée à prendre par délégation ;
Art. 52, §1 <sup>er</sup> , 6 <sup>o</sup> ,	pour approuver les comptes à rendre par les trésoriers et receveurs du Ministère pour les dépenses et recettes relevant du Centre d'Expertise juridique

### IV Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

Les suppléants mentionnés recevront copie de la présente.

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdéléguataire la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- Nom, Prénom : LITVINE Nicolas
- Rang et/ou Fonction : Attaché, juriste – responsable de la Cellule Enseignement
- Entité : Direction des Affaires juridiques et contentieuses
- Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

La suppléance est assurée de manière partielle : elle vise la compétence de constater les droits en faveur des tiers, assurer leur liquidation et donner l'ordre de leur paiement.

### V Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence.

*Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.*

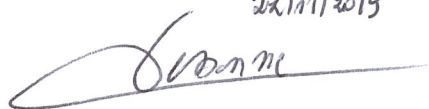
Sans objet

VI. Durée de la délégation.

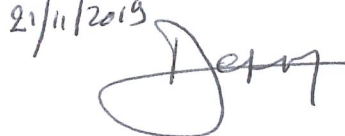
*A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation, celui-ci sera réputé entrer en vigueur à dater de sa signature*

- Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> janvier 2020
- Date de fin (facultatif)

Date et signature du subdélégataire

22/11/2019  


Date et signature de l'autorité délégataire

21/11/2019  


Afin de centraliser l'ensemble des informations utiles à la gestion des délégations et d'assurer l'opposabilité des décisions, **l'autorité délégataire fera parvenir l'original de ce formulaire à au correspondant en délégations compétent.**

Ce dernier se chargera de le transmettre au Service des Archives et de la gestion de l'information. Conformément à l'article 7 de l'arrêté du XXXX, le présent acte de subdélégation sera publié sur le site de Internet [www.galilex.cfwb.be](http://www.galilex.cfwb.be) endéans les 30 jours à dater de la signature de l'autorité délégataire.

Les modifications en ce compris la date de fin de la délégation (s'il s'agit d'une délégation à durée non déterminée) devront être communiquées au moyen du présent formulaire.

Afin de rencontrer le principe de continuité du service public, en cas de nécessité fonctionnelle, lorsque le bénéficiaire de la délégation est absent, et que les suppléants sont également absents, il est prévu que l'on remonte dans la hiérarchie

Si des précisions sont utiles pour remplir ce formulaire, nous vous invitons à envoyer vos questions à l'adresse : [delegations@cfwb.be](mailto:delegations@cfwb.be).